

Déconfinons la campagne TPE !

La crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars a mis en suspens la campagne confédérale et les rencontres avec les salariés des TPE sur les territoires. Nous préparons néanmoins la reprise pour le mois de septembre de nos visites de terrain pour aller au débat avec eux, construire avec eux des revendications et faire émerger avec eux des propositions pour construire demain. Nous préparons des formations au dispositif « porteurs de parole » sur le territoire afin de partager la démarche avec le plus grand nombre.

Néanmoins, la crise ne nous a pas éloignés des salariés des TPE, bien au contraire : ils ont fortement et majoritairement sollicité les permanences CGT et les numéros verts mis en place par nos organisations. Beaucoup avaient des questions sur leurs conditions de travail et sur les obligations de l'employeur pendant la période, d'autres sur le télétravail ou d'autres ont été face à l'arrêt soudain de l'activité de leur entreprise pendant la période. On a compté beaucoup de salariés des TPE parmi les « premiers de corvée ». Et dans les prochains jours, ils seront soumis aux mêmes inquiétudes et interrogations que les autres salariés sur leur emploi, avec, en sus, le prisme de la particularité de leur situation :

saisonniers, sous-traitants, précaires de l'emploi, salariés du particulier employeur, assistantes maternelles, apprentis... sans organisation syndicale pour les défendre directement auprès de leur employeur. La crise a démontré comme jamais la nécessité de reconquérir des droits à la démocratie sociale dans l'entreprise, quelle que soit sa taille.

Les enjeux sont de taille pour les mois qui arrivent : voter et faire voter massivement CGT, construire de façon pérenne avec les salariés des TPE et les accueillir dans notre organisation afin qu'ils se sentent chez eux à la CGT.



29 juin 2020

CGT Finalisation des listes CPRI et des propagandes électorales

6 juillet 2020

CGT Validation par le dernier Bureau confédéral avant la période estivale

31 juillet 2020

CGT Dépôt des propagandes électorales et listes de candidats CPRI

1er août / 16 oct 2020

DGT Contrôle des propagandes et des candidatures par la DGT

5 au 30 octobre 2020

DGT Envoi d'un courrier d'information aux électeurs

CGT Informations aux salariés des TPE et vérification de leur inscription

2 novembre 2020

DGT Ouverture du site dédié pour les électeurs et mise à disposition numérique des propagandes

2 au 23 novembre 2020

CGT Recours sur les listes électorales

Fin novembre 2020

CGT Envoi des listes électorales

Fin déc. au 20 jan. 2021

DGT Envoi du matériel aux électeurs (hors propagandes électorales)

25 janvier au 7 février

DGT Vote électronique et par correspondance

15 au 19 février

DGT Dépouillement

Les professions de foi, un enjeu de la campagne

Entretien avec Frédéric PARÉ, mandataire national de la CGT dans le cadre des élections TPE.

Peux-tu nous dire quelques mots sur le rôle des professions de foi ?

Les professions de foi sont un exercice incontournable dans toute campagne électorale. C'est un document officiel, l'adresse directe à tous les électeurs qui est bien souvent le seul lien avec les candidats à une élection. Il ne faut surtout pas la négliger, même si cela ne peut se substituer à une campagne de terrain auprès des électeurs. Elle doit donc être compréhensible et accessible à tous les électeurs et donner envie à l'électeur de voter pour le ou les candidats, tout en présentant le programme du ou des candidats.

De quelle manière seront-elles construites et avec qui ?

Pour la CGT, nous construisons celle-ci en lien entre les différentes fédérations concernées par l'élection

TPE mais aussi les comités régionaux et les confédérations CGT d'Outre-mer qui sont en coopération avec la CGT. Concernant la construction, elle se fait en plusieurs étapes et selon le format défini par la DGT : 2 pages confédérales interprofessionnelles, 2 pages professionnelles, 2 pages régionales ou 2 pages confédérations (Outre-mer) en coopération avec la confédération CGT. Chaque partie de 2 pages représente environ 5 000 signes soit 2 500 par page.

Quelles sont les dates importantes à retenir ?

- **le 29 juin** : dernier délai pour le dépôt à la Confédération des candidatures et des professions de foi
- **le 6 juillet** : passage au Bureau confédéral pour validation
- **du 7 juillet au 31 juillet** : dépôt des professions de foi (13 régionales, 4 confédérations CGT d'Outre-mer, 16 professionnelles et 1 nationale) et des candidatures (130 candidatures régionales et 40 candidatures confédérations CGT d'Outre-mer) par le man-

dataire national sur le site de la DGT

- **du 1er août au 16 octobre** : vérification par la DGT de la recevabilité des candidatures et des professions de foi

- **2 novembre** : mise en ligne des professions de foi et des candidatures
- **fin novembre** : mise à disposition des organisations syndicales de la liste électorale
- **du 25 janvier au 7 février 2021** : élection TPE.

Comment seront-elles adressées (ou présentées) aux salariés ?

Les professions de foi, ainsi que les candidatures, seront disponibles à compter du 2 novembre sur un site dédié. Les salariés auront accès, selon leur IDCC, à leur profession de foi professionnelle, selon leur adresse professionnelle à leur région ou département régional d'Outre-mer et pour ceux qui ne feraient pas partie des professions de foi professionnelles ou qui n'aurait pas de convention collective uniquement à la nationale.

ORGANISATION DES PROFESSIONS DE FOI



DES QUESTIONS ?
UNE SEULE
ADRESSE

tpe@cgt.fr



Lancement du site TPE

www.cgt-tpe.fr

La CGT vient de se doter d'un site Internet dédié aux salariés des TPE avec pour objectif de devenir, dans la durée, un point de repère. Il tente ainsi de faire la part belle aux salariés eux-mêmes. Plus que de vouloir parler à leur place, il se veut leur reflet au travers notamment d'une série de portraits traitant de leur actualité, de leurs problèmes, de leurs besoins mais aussi de leurs propositions... Il se veut également une réponse aux questions qu'ils peuvent se poser, notamment en matière de droits avec une série de fiches pratiques.

Le site cherche également à créer des interactions avec les salariés des TPE.

Tout d'abord, au travers de la partie « Vos questions » qui leur proposera la possibilité d'interroger la CGT. Et puis, avec la rubrique « Débattions » qui leur permettra de déposer des contributions, des propositions, des idées nouvelles sur une série de thèmes, etc. Cette interactivité peut être une réponse complémentaire à la proximité physique de la CGT.

Pour finir, le site se veut également un outil pour les militants avec la mise à disposition du matériel produit par la Confédération et les organisations de la CGT. Réalisé en interne, il pourra évoluer en fonction des besoins au fil du temps.

Les portraits sur le site



Pierre, salarié du bâtiment

Les très petites entreprises, monde de la débrouille ? Se syndiquer, défendre ses droits, s'organiser collectivement, ce ne serait pas pour les salariés des TPE ? « *le code du travail s'applique aussi pour nous !* », confie Pierre...



Christel, assistante dentaire

Parce que masques, blouses et autres outils de travail ont été réquisitionnés, elle est personnel soignant confinée. Elle s'interroge beaucoup sur son retour au cabinet et les conditions dans lesquelles elle pourra exercer son métier...



Sylvie, assistante maternelle

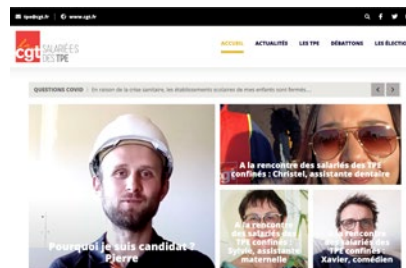
Assistante maternelle, un métier de « *passion* », une « *vocation* », mais un métier qui souffre de manque de reconnaissance. Confidences autour de la nature de son engagement syndical et des raisons de sa candidature...



Xavier, comédien

Les salarié.e.s des TPE sont, comme nous toutes et tous, confiné.e.s. Allons les rencontrer, chez eux. Comment vivent-ils cette période, quelles sont leurs préoccupations, leurs perspectives, leurs propositions ?...

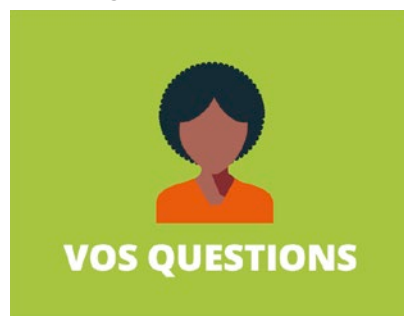
LE SITE INTERNET



LES OUTILS DE LA CAMPAGNE



LES QUESTIONS DE SALARIÉS



LES FICHES JURIDIQUES



DÉBATTONS



Les porteurs de parole, un dispositif de proximité à déployer

Le porteur de parole est une méthode, issue de l'éducation populaire, permettant aux gens de s'exprimer librement dans la rue. Elle repose sur le principe d'une question posée aux passants par le biais d'un panneau porté à la vue de tou.te.s. Cette manière de rencontrer les salarié.e.s, quelque peu nouvelle pour la CGT, permet d'engager différemment les échanges. Jean-Edmond, conseiller à la vie syndicale confédérale, nous en dit plus sur la manière dont il a abordé ces actions militantes.

Comment as-tu réagi quand on t'a présenté la première action de porteur de parole ?

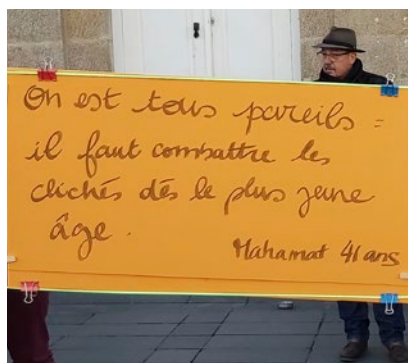
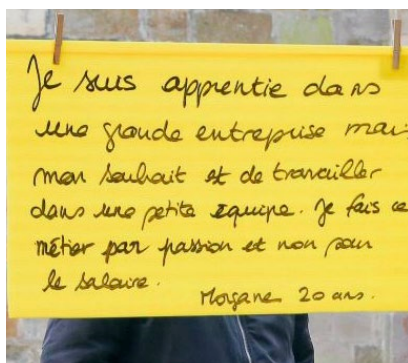
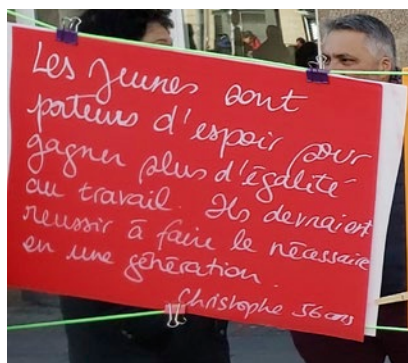
Ma première réaction a été de me dire qu'après 30 ans de syndicalisme, je ne voyais pas ce que ça allait m'apporter. J'étais un peu réticent mais j'ai participé à l'initiative. Je ne connaissais pas du tout la méthode et je la voyais comme quelque chose de traditionnel. Puis, j'ai suivi une formation de deux jours. J'ai pu me rendre compte de la nécessité de bien préparer la manière d'aborder les questions. Certaines fonctionnent et d'autres non car les salariés n'arrivent pas à s'y projeter.

Que penses-tu de ce type d'initiative syndicale ?

Elle a ceci d'intéressant qu'il s'agit de faire cheminer les salariés qui viennent avec leurs propres idées. Ils réagissent aux questions posées sur les panneaux. Nous leur en posons d'autres pour approfondir. Nous pouvons également amener des éléments qui les confortent ou apportent de la contradiction. Au début, il n'est pas toujours facile de faire parler les salariés. Mais ensuite, il devient difficile de les arrêter. Pour ceux qui le souhaitent, nous affichons leur propos. D'autres salariés s'arrêtent alors pour réagir sur les panneaux.

Comment cela se met-il en place concrètement ?

Avec 3 ou 4 camarades, il est possible de créer une initiative. En amont, nous préparons 4 ou 5 questions. Puis, nous les testons avec quelques panneaux la veille. Au besoin, nous modifions les questions pour susciter les réactions. L'initiative se fait sans afficher de manière ostensible la CGT. Nous essayons de sortir du frein que peut représenter le sigle syndical lors du premier contact. Cet aspect est amené plus tard dans les échanges. Un salarié m'a d'ailleurs dit après discussion : « Je n'avais jamais pensé que la CGT était comme ça ».



Le premier objectif est donc de faire parler. Le deuxième de mettre les salariés en capacité de faire des propositions. Le troisième, de les confronter aux nôtres car ils n'ont pas forcément eu l'occasion d'y réfléchir. L'important est également de les faire cheminer dans leur réflexion.

A Saint-Brieuc, deux salariés ont adhéré. La deuxième adhésion s'est même faite par le premier alors qu'ils ne se connaissaient pas auparavant !

En quoi est-ce nouveau pour la CGT ? Qu'est-ce que cela change dans notre rapport aux salariés ?

C'est de cette CGT-là dont nous avons besoin. Celle qui permet de parler avec les salariés. Cela rejoint

d'ailleurs les propos de Philippe Martinez quand il dit qu'il faut écouter les salariés. Il nous faut arrêter de penser à leur place. Les porteurs de parole permettent aux gens de s'exprimer. Sinon, ils nous écoutent gentiment mais repartent sans pour autant être convaincus. L'idée n'est d'ailleurs pas nécessairement de les convaincre mais déjà de les amener à s'interroger. C'est un cheminement qui se crée.

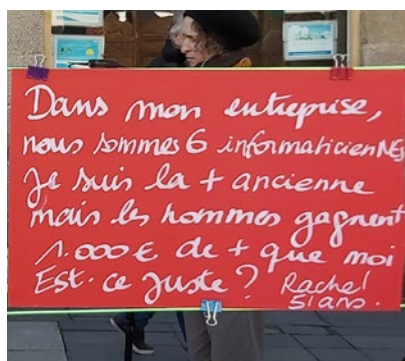
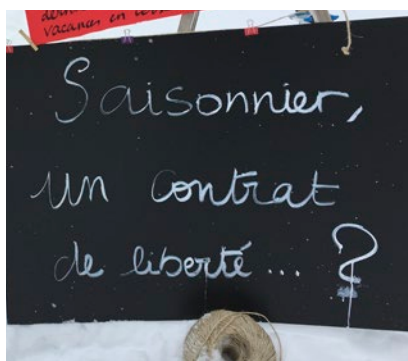
Est-il souhaitable de développer ce dispositif ?

Oui. Nous sommes, de toute évidence, confrontés à un écart entre notre organisation et les salariés. Les porteurs de parole peuvent être un moyen innovant pour recréer du lien avec eux. Trop de salariés et de syndiqués sont spectateurs et non pas acteurs du syndicat. Cela rejoint d'ailleurs ce qui a été développé dans

la « *démarche travail* ». Il faut libérer la parole des salariés et des syndiqués.

Il me paraît donc nécessaire de populariser ces initiatives qui permettent aux salariés de s'exprimer sur les questions qui les concernent directement. Cet outil peut nous aider à améliorer notre qualité de vie syndicale. Avec la distribution de tracts, il manque le débat. Les porteurs de parole peuvent donc contribuer à faire du tract un meilleur outil syndical.

Vous souhaitez organiser une initiative de « porteur de parole » ?
Ecrivez-nous à tpe@cgt.fr



CAMPAGNE DE SYNDICALISATION

RETROUVEZ TOUS LES SUPPORTS EN CLIQUANT SUR L'ILLUSTRATION



LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES.
LA CGT A LE VÔTRE.



Dispositif presse régionale et radio

Comme lors des précédentes élections, la Confédération a prévu un dispositif de diffusion et d'information dans la presse quotidienne régionale pour les élections dans les très petites entreprises.

Des espaces publicitaires seront donc réservés pour une parution dans la plupart des titres de presse quotidienne régionale. La diffusion se fera sur deux semaines : une qui correspondra à la période où les salariés des TPE doivent vérifier qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales, ainsi que celle qui précédera le début du scrutin.

De même, des spots radio seront diffusés dans les jours qui précèdent les élections. La conception des spots sera prise en charge par la confédération, leur diffusion à la charge des organisations.

Si toutefois des organisations souhaitent rajouter des espaces publicitaires, elles peuvent contacter tpe@cgt.fr

